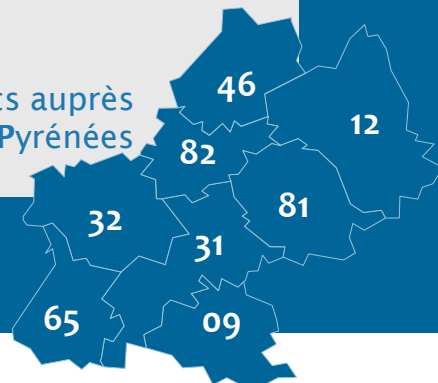




Lettre n°5

NOVEMBRE 2010

Article : p. 2
La fonction sociale du
pédophile...

Note de lecture : p. 7
La prise en charge des
auteurs d'infractions
sexuelles...

A venir, a noter : p. 9
Organisé par le CRIAVS

A venir, a noter : p. 10
Ici - Ailleurs

EDITO

Menacée par une campagne de boycott initiée sur Facebook et Twitter par des clients choqués, la société de vente par internet Amazon a finalement décidé de cesser de proposer aux internautes un ouvrage au titre plus qu'éloquent : « *The Pedophile's Guide to Love and Pleasure* », en français : « *Le guide de l'amour et du plaisir pour les pédophiles* ».

Edité à compte d'auteur, ce livre électronique se présente comme un recueil de conseils à destination des pédophiles, afin de « rendre les situations pédophiles moins dangereuses pour les jeunes qui s'y retrouvent confrontés en établissant certaines règles à suivre pour ces adultes ». L'auteur explique « espérer y arriver en faisant appel à ce qu'il y a de meilleur dans chaque pédophile, en espérant qu'en suivant ces conseils, on arrivera à moins de haine et à des peines moins lourdes s'ils se font attraper un jour ».

Dans un premier temps, le n°1 de la vente de livres en ligne, soutenu par de nombreux libraires d'Outre-Atlantique, s'était opposé à l'idée de retirer cet ouvrage de la vente, posant comme principe fondamental la Liberté. Et de communiquer : « *Amazon ne soutient ni ne fait la promotion d'actes criminels ou d'actes de haine, mais nous soutenons le droit de tout individu à décider lui-même de ce qu'il achète* ».

Sans disserter sur les limites du principe de liberté, ni sur le bien-fondé de la mise en ligne ou du retrait de la vente de cet ouvrage, dont certains extraits accessibles sur internet laissent à penser qu'il ne mérite certainement pas autant de publicité, cette polémique vient nous rappeler combien aujourd'hui, la question des agressions sexuelles, et en particulier celle de la pédophilie, peut tenir une place d'exception au sein des préoccupations sociales dans le monde occidental actuel... jusqu'à venir bousculer le premier amendement de la constitution des Etats-Unis d'Amérique...

Aussi nous vous proposons dans cette newsletter de nous interroger sur la question de cette place si particulière du pédophile dans notre société, ainsi que sur celle de son traitement.

En outre, face à cette problématique qui nous fait parfois perdre nos repères, nous vous invitons à retenir le jeudi 02 décembre 2010, à 20h, pour la conférence de **Véronique Le GOAZIOU** : « **Sociologie du viol. Etude à partir de dossiers judiciaires** ». Philosophe, sociologue et ethnologue, Véronique Le Goaziou est chercheuse associée au CESDIP (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales). Elle viendra nous présenter, à l'amphithéâtre du Centre Hospitalier Gérard Marchant, une analyse d'une recherche réalisée à la demande du ministère de la Justice, portant sur 425 affaires de viols jugés aux Assises, dans laquelle apparaît que « les viols demeurent surtout dissimulés dans les classes sociales les plus favorisées... », et vient confirmer « le manque de sérieux de tous les discours qui prennent la population sous main de justice pour représentative de la réalité délinquante »...

NOUVEAUTE :

Vous pouvez désormais retrouver le CRIAVS en ligne
sur : <http://www.ch-marchant.fr/le-criavs.php>

ARTICLE

La fonction sociale du pédophile...

Les trente dernières années ont été marquées par un mouvement de répression accrue concernant les auteurs d'agressions sexuelles. Ce mouvement se traduit par une augmentation des condamnations pour les crimes et délits sexuels qui impressionne tant par la soudaineté de son émergence, son ampleur et la sévérité toujours accrue des sanctions.

Les lois concernant la lutte contre la récidive se répètent en France depuis 10 ans, mettant en avant le spectre du délinquant sexuel multirécidiviste, pourtant statistiquement très peu représentatif des personnes sous main de justice. Si le traitement judiciaire a ses particularités dans chaque pays, la préoccupation sociale concernant les auteurs d'agressions sexuelles apparaît forte dans l'ensemble des pays occidentalisés, qui ont pour nombre d'entre eux également renforcé leur arsenal juridique et mis en place différents moyens de contrôle pour tenter « d'éradiquer » le problème de l'agression sexuelle.

La raison et la mesure ne sont pas toujours au rendez-vous en termes de dispositions politiques et l'émotion semble souvent prendre le pas sur la mise à l'épreuve de dispositifs sans cesse modifiés et jamais éprouvés ; chaque histoire médiatique est l'occasion de nouvelles mesures législatives venant bousculer un cadre en train de se construire sur le terrain depuis parfois seulement quelques semaines, et dont l'efficacité n'a pu être testée.

Au sein de l'opinion publique, les agressions sexuelles, et en particulier sur mineurs, attirent toute l'attention, de façon encore plus importante depuis que les médias se sont emparés du thème de la pédophilie avec la dramatique découverte, en 1996, des viols et assassinats commis en Belgique par Marc Dutroux, puis en France avec l'affaire dite « des disparues de l'Yonne », la désastreuse affaire d'Outreau, ou plus récemment celle du petit Yanis et du « pédophile Evrard ». Le pédophile semble le signifiant générique qui amalgame des notions très différentes : le tueur en série, l'homosexualité, la prostitution, le commerce humain, le tourisme sexuel, le violeur, le pervers sadique...

Il ne s'agit évidemment pas ici de justifier de tels comportements agressifs, mais de tenter de s'interroger sur ce qui sous-tend le traitement social de ce phénomène. En effet, on ne peut que s'étonner : dans une période d'incertitude constante et radicale, il semble exister un consensus absolu, une unanimité dans le discours social concernant l'auteur d'agression sexuelle, et en particulier LE pédophile.

Pourtant, ce type de faits n'est pas nouveau, et de nombreux écrits nous rappellent que de tout temps, l'enfant a toujours été une proie sexuelle facile ; le cas de la petite Cécile Colombettes en 1847, la condamnation à mort pour des viols et assassinats d'enfants en 1440 de Gilles de Rais, Maréchal de France et compagnon de Jeanne d'Arc, n'en sont que des exemples historiques. Le Petit Poucet, Hansel et Gretel, sont des traces de cette préoccupation ancienne et le conte de Perrault « Le Petit Chaperon Rouge » nous rappelle la menace qui planait déjà au XIX^e siècle :

*On voit ici que de jeunes enfants
Surtout de jeunes filles
Belles, bien faites et gentilles
Font très mal d'écouter toute sorte de gens,
Et que ce n'est pas chose étrange
S'il en est tant que le loup mange.
Je dis le loup, car tous les loups
Ne sont pas de la même sorte ;
Il en est d'une humeur accorte*

*Sans bruit, sans fiel et sans courroux,
 Qui privés, complaisants et doux,
 Suivent les jeunes Demoiselles
 Jusque dans les maisons, jusque dans les ruelles
 Mais hélas ! qui ne sait que ces Loups doucereux
 De tous les Loups sont les plus dangereux(7)*

Non loin du grand méchant loup, jaillissant au détour d'un bois, la représentation au sein de l'opinion publique de l'agresseur sexuel sur mineur n'a pas beaucoup changée, et se situe toujours plus proche du Monstre que de l'Humain ; le danger vient de l'Etranger, du Hors-Nature, de l'Autre menaçant.

Cependant, cette représentation d'un étranger, surgissant dans des « *endroits déserts* », est, comme nous le savons, en décalage total avec la réalité des agressions sexuelles sur mineurs ; quels que soient les critères d'inclusions dans les cohortes, les taux de connaissance des agresseurs par les victimes sont très élevés, et moins de 5% des agresseurs sexuels d'enfants sont des inconnus, tandis que dans plus des deux tiers des cas un lien de parenté proche existe entre l'agresseur et la victime.

Le pédophile est trop dangereux, compte tenu de ce qu'il véhicule, pour être considéré comme un Alter Ego, et seule l'emprise d'une pulsionnalité d'ordre animale, qui l'exclut des rangs de l'Humanité peut expliquer sa monstruosité.

Les réactions sociales et les décisions politiques de lutte contre les agresseurs sexuels, et en particulier contre les pédophiles, semblent parfois teintées d'une note extrêmement agressive, infligeant aux coupables des mesures dont les objectifs paraissent d'emblée plus proche de l'humiliation, de la stigmatisation et donc de confirmer une forme de non-humanité que d'un traitement raisonné d'une problématique individuelle.

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur ce qui fonde, au delà d'un « pragmatisme » mis en avant mais dont l'inefficacité a été à maintes reprises démontrée, la loi Mégan aux Etats-Unis, les sites de localisation de pédophiles en cours d'installation sur Internet dans différents pays d'Europe, la mise au débat il y a quelques mois de la castration chirurgicale pour les agresseurs sexuels, méthode qui n'apporterait aucun intérêt sur le plan médical par rapport aux traitements médicamenteux, ...).

Le pédophile semble justifier des mesures d'exception, jusqu'alors inimaginables, de par la nécessité absolue de réaction à ses méfaits ; en France, c'est la justification de la mise en place de la rétention de sûreté, mais aussi la mise en place de dispositions spécifiques « d'alliance » entre la psychiatrie et la justice : la loi de 1998 concernant l'injonction de soins.

De même, la prescription de traitement anti-hormonaux qui, s'ils peuvent être un outil utile dans la prise en charge sanitaire des AVS, a une histoire bien particulière ; avant même l'accord des autorités sanitaires, les médecins étaient autorisés par la loi à prescrire. L'autorisation de mise sur le marché de différents produits à cet effet a depuis été régularisée, plus semble-t-il en raison du contexte politique qu'en vertu d'un intérêt médical majeur, validé par des études scientifiques rigoureuses...

Dans *Les Anormaux*, Foucault définit le monstre, comme « un être en qui se lit le mélange de deux règnes ». Le pédophile, monstre contemporain, est un « prédateur » ; il viole les lois de la société (l'éthique, la morale et les lois juridiques) mais aussi viole les lois du biologique (si l'on part du principe normatif, religieux mais également naturaliste qu'un adulte doit avoir des rapports avec un(e) adulte). Aussi semble-t-il représenter un défi à la moralité publique : de par son passage à l'acte, il confronte à un monde sans garantie, à l'inconsistance des apparences, des semblants. Le choix de ses victimes, filles ou garçons mais surtout pré-pubères, qui résonne comme le démenti de la différence des sexes mais aussi celle des générations, nous met face à l'annulation de toute différence, à un monde sans limite, « sans castration » symbolique !, à la liberté extrême, au monde du « tout-est-possible ».

De plus l'idée répandue que le pédophile a été lui-même abusé sexuellement pendant son enfance, fait de cette délinquance sexuelle une maladie contagieuse, menaçant de faire chavirer la société dans l'univers sadien de la violence, où elle ne serait plus régie que par des rapports de jouissance et d'emprise.

L'enfant comme repère dans la société actuelle.

Le pédophile est le profanateur de ce que la société a de plus sacré : l'Enfant.

En effet, la revendication actuelle de l'individualité, celle de droits subjectifs, la victimisation de la société, la pénalisation des rapports humains qui renvoie individu contre individu, ont pour corollaire l'identification de l'individu moderne à l'enfant : « *Aujourd'hui sujet de droit par excellence, l'enfant est quasiment devenu la figure idéale et nostalgique du citoyen moderne, délié de toute responsabilité et tout entier détenteur de droits* »(9).

Son statut rend l'enfant omniprésent.

Cependant, paradoxalement, l'enfant est oublié en tant qu'individu ; il est fétichisé, directement associé au désir de l'adulte dont il devient « l'objet-support narcissiquement surinvesti » : la vie psychique infantile n'est plus que le support de la névrose d'adultes atteignant ses limites jusqu'à céder aux perversions, tandis que la relation entre parents et enfants n'est plus clairement définie par une indispensable barrière générationnelle et symbolique.

Dans la société contemporaine, la jeunesse semble idéalisée en tant que concept, le corps espéré éternellement jeune, mais LES jeunes, qui viennent déranger souvent de façon un peu bruyante nos préoccupations de jouissance immédiate, sont le centre de bien peu d'intérêt.

L'individu se caractérise par son désir de jouissance, dans la quête perpétuelle d'un objet toujours plus adéquat, dans une recherche qui se situe en dehors de toute relation ; la société capitaliste et de consommation incite le sujet à jouir sans désirer. Le discours capitaliste met au rancart « *le sexe et les choses de l'Amour* », dans le sens où elle écarte « *la sexualité qui passe par le désir, par l'Autre, par la symbolisation, pour une jouissance sans entrave, pulsionnelle, de consommation, d'accumulation, de visibilité, de communication* » (9).

Les limites mêmes de l'Intime sont modifiées ; les moyens de communications font que ce que l'on veut n'est jamais bien loin, même quand il s'agit d'une personne... l'Autre toujours immédiatement accessible, pour moi, sans délai ni obstacle... nous trouvons d'ailleurs désormais insupportable qu'un téléphone portable soit sur répondeur plus de 3 minutes... une étude portant sur près de 3500 adolescents canadiens montrent qu'ils passent plus de 5 heures par jour devant un écran... En moyenne, ces adolescents considèrent avoir 200 amis ; amis que l'on zappe quand ils frustrant, quand ils dérangent... L'Autre doit être là pour Me satisfaire...

L'accent est mis sur le plaisir individuel, et la « *Tyrannie du plaisir* » impose désormais jusqu'en matière de sexualité la seule règle qui vaille: l'obligation de jouir. Pour exemple significatif, après la réussite commerciale du Viagra*, l'industrie pharmaceutique s'empresse de répondre à l'attente de la population, en s'appliquant à définir une nouvelle entité clinique, « la dysfonction sexuelle féminine », qui recèle de riches espoirs, puisque selon les premières études sa prévalence serait estimée de 20 à 50 % de la population générale !!!

Dans ce contexte, l'enfant glorifié, c'est celui dont la sexualité perverse polymorphe le situe dans un monde objet de jouissance auto-érotique. Il est le représentant du narcissisme primaire de l'individu moderne, lui-même divinisé.

Cette revendication de l'individualité et de la jouissance va de pair avec le déclin des grandes institutions de la société, naguères garantes d'un ordre « bourgeois et patriarcal ».

Dans le domaine qui nous intéresse aujourd'hui, la dénonciation des faits de pédophilie par des membres du ministère du culte est devenu possible, autrement que sous forme de boutade ; aurait-on seulement osé, il y a encore trente ans associé le mot de pédophilie à l'image du Pape ?

Les liens sociaux s'établissent désormais préférentiellement sous formes d'associations, de micro sociétés, au travers de contrats, qui peuvent se rompre, ou de pactes où l'exigence de la singularité prend toujours le pas sur celle de la communauté, et s'oppose à toute idée d'universalité.

Dans ce contexte, la sacralisation de l'enfant sert surtout aujourd'hui à tenter de recréer du tabou dans une société permissive et dont les repères semblent parfois bien fragiles. La sexualisation précoce des enfants et « pré-adolescents » à travers certaines modes vestimentaires, mais aussi, dans le domaine de la sexualité, la pratique de l'épilation intégrale proposant le sexe glabre comme celui de l'enfant pré-pubère comme objet de jouissance, sont des exemples de ces limites fragiles.

Dans une société où « *le sacre de la liberté et de l'intégrité des personnes a fait descendre le Ciel sur Terre* »⁽³⁾, l'Enfant fait fonction de Père symbolique, objet de meurtre nécessaire autant qu'impossible.

Le passage à l'acte du pédophile interpelle la société en tant qu'il est une atteinte à son propre rapport à l'interdit et à sa croyance persistante en une loi fondatrice exercée par le Père, permettant la différenciation sexuelle et générationnelle.

Cette transgression, qui prend l'enfant comme objet de jouissance, qui l'objectalise, représente la forme agie d'une face de la libido qui doit rester profondément refoulée ; elle confronte la société au meurtre du Père, et donc aussi à l'inceste de par la confusion des rôles et des générations qu'elle engendre.

Aussi peut-on se demander si le délinquant sexuel, et le pédophile en particulier, n'est pas « *le délinquant dont nous avons besoin* », « *par sa fonction de lien qu'il assure par le fantasme mis en scène, l'horreur d'un Réel et la figure angélique de la victime* »⁽⁹⁾, mais aussi par la fonction de limite qu'il nous permet de constituer, entre l'humain et le monstre, entre nous et l'Autre, et par la fonction d'ignorance qu'il soutient.

« Si les hommes réussissent tous à se convaincre qu'un seul d'entre eux est responsable de toute la mimésis violente, s'ils réussissent à voir en lui la « souillure » qui les contamine tous, s'ils sont vraiment unanimes dans leur croyance, cette croyance sera vérifiée car il n'y aura plus nulle part, dans la communauté, aucun modèle de violence à suivre ou à rejeter, c'est-à-dire, inévitablement, à imiter et à multiplier... Si l'efficacité du transfert collectif est littéralement formidable c'est justement parce qu'il prive les hommes d'un savoir, celui de leur violence avec lequel ils n'ont jamais réussi à coexister. (5)

La répression grandissante dont l'agresseur sexuel fait l'objet est un enjeu qui dépasse la pure et simple condamnation de son comportement personnel

Elle a une fonction fédératrice au niveau social, celle de remettre en place l'interdit du meurtre du Père, de réaffirmer des limites dans une société en mal de repères.

« Les hommes ne peuvent pas faire face à leur propre violence sans risquer de s'abandonner à cette violence ; ils l'ont toujours méconnue, au moins partiellement, et la possibilité de sociétés proprement humaines pourrait bien dépendre de cette méconnaissance »⁽⁵⁾

Références :

1. Albardier W . *Femmes auteurs d'agressions sexuelles .A propos de 14 cas observés à la maison d'arrêt de Toulouse*. Thèse de médecine, Faculté de Toulouse, 2003.
2. Darrigaud M. « La question pédophile ». *L'infini*. 1997 ; 59.
3. Ferry L. *L'homme-Dieu ou le Sens de la vie*. Paris : Grasset, 1996.
4. Foucault M. *Les Anormaux*. Paris : Gallimard & Seuil, 1999.
5. Girard R. *La violence et la sacré*. Paris : A. Michel, Coll. Hachette Littératures, 1990.
6. Guillebaud JC. *La Tyrannie du plaisir*. Paris : Seuil, 1998.
7. Perrault C. *Contes et fables. Texte intégral*. Paris : Gründ, 2001.
8. Py B. *Le sexe et le droit*. Paris : PUF, « Que sais-je ? », 1999.
9. Siret R. « Le délinquant sexuel : le délinquant dont nous avons besoin ? ». Intervention à la Journée de rencontre des SMPR de Midi-Pyrénées. Cahors, le 26 Septembre 2002.
10. Vigarello G. *Histoire du viol (XVI^e-XX^e siècle)*. Paris : Seuil, 1998.

NOTE DE LECTURE

La prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles du prononcé de la peine à son exécution en France, en Angleterre et au Pays de Galles

Pierre LEMOUSSU

Téléchargeable accessible sur

http://herzog-evans.com/publications/autres_auteurs_memoires_pierre_lemoussu.pdf

Nous recommandons la lecture de ce mémoire de *Master II de l'exécution des peines et Droits de l'Homme* de Pierre LEMOUSSU, vice-président du TGI d'Agen, qui est décédé le lundi 20 juillet 2010 des suites d'une longue maladie.

Il était arrivé à Agen en septembre 2009, après être passé par Marseille, Carpentras et Bordeaux. Après avoir été formateur à l'École Nationale de la Magistrature, il avait occupé des fonctions de vice-procureur au parquet de Bordeaux. Là, il s'était distingué par sa rigueur, et était reconnu pour sa pugnacité, sa puissance de travail, son intégrité et sa disponibilité. Durant sa carrière, il s'était notamment beaucoup intéressé à la problématique du traitement judiciaire des délinquants sexuels, comme en témoignent de récentes publications.

Il nous avait fait l'honneur d'intervenir à une des premières formations organisées par le CRIAVS Midi-Pyrénées en Décembre 2009, et son exposé avait été particulièrement apprécié par les différents participants.

Ce mémoire ne se restreint pas à une seule lecture juridique ; il s'inscrit dans une dimension pluri et transdisciplinaire (juridique-thérapeutique-éducatif), et propose une analyse pertinente et sans concession dans les versants historique, épistémologique, théorique et pratique. L'un des aspects cruciaux et peu développé sur ce sujet actuellement sensible de la recherche et des traitements des auteurs d'agressions sexuelles est l'analyse en contraste des constructions de savoir, que Pierre Lemoussu nomment à escient « idéologies », et des « empiries » inhérentes aux pays de la *Common Law* (Angleterre, U.S.A., Pays de Galles, Canada – y compris Québec) et à la France, nourrie généalogiquement du *Droit Romain*. Cet écrit, bien documenté, vient questionner nos habituelles affirmations et rationalisations, concernant les paradigmes cliniques et praxiques sur le thème des infractions sexuelles, qui proviennent aujourd'hui sans réelle dimension scientifique.

« **Un juge qui n'est pas inquiet est un juge inquiétant** : ce mémoire s'est nourri des questionnements et des doutes anciens sur l'acte de juger, nés d'une pratique de juge pénaliste et de parquetier, réflexion enrichie notamment par des rencontres au sein du Conseil de L'Europe, d'un voyage en Angleterre orienté autour de la problématique des agresseurs sexuels, et complétée par le dépouillement de dossiers judiciaires et d'études françaises, anglaises américaines et canadiennes »... (1)

La première partie du mémoire décrit et analyse les nouveaux paradigmes de la pénalité appliquée aux auteurs d'infractions sexuelles dans la société occidentale. Le premier chapitre énonce l'analyse en contraste, rend compte de conceptions opposées de la gestion du risque, de sa théorisation ainsi que son évaluation. Le second chapitre expose le *principe de traçabilité* appliqué à de nouvelles mesures juridiques.

La deuxième partie se concentre sur les nouveaux paradigmes des traitements occidentaux appliqués aux auteurs d'infractions sexuelles, qui révèlent un *principe de normalisation appliqué à de nouveaux programmes rationalisés* ainsi qu'un *principe de spécialisation appliqué à de nouveaux rôles professionnels* ; notamment le passage du travailleur social généraliste au criminologue spécialisé.

Plutôt que de résumer ce remarquable travail que nous vous invitons à consulter, voici ce qu'écrit Pierre Lemoussu en conclusion de son analyse.

« Les auteurs d'infractions sexuelles confrontent les justices pénales française et anglaise à une triple dérive idéologique, technique et répressive.

dérive idéologique d'un transfert insidieux de pouvoir du tiers neutre et impartial que représente le juge au profit d'un expert médical ou criminologue, doublée d'une pression croissante des victimes ;

dérive technique d'outils toujours plus subtils et intrusifs qui finissent par créer leur finalité propre, indépendante du système dont ils ne sont qu'un élément ;

dérive répressive de mesures toujours plus longues, sans cohérence d'ensemble, quasiment illisibles, n'hésitant pas à mettre à néant des principes fondamentaux séculaires.

Principe de précaution, de traçabilité, de normalisation et de spécialisation : tels sont les points cardinaux de cette nouvelle géographie pénale. (2)

Sa citation de l'interjection de Benjamin Franklin « **Ceux qui abandonnent une liberté essentielle pour une sécurité temporaire ne méritent ni la liberté, ni la sécurité** » (3), montre si besoin est, l'engagement éthique de Pierre Lemoussu dans son office de magistrat corolaire de son inscription épistémologique.

(1) Pierre LEMOUSSU, *La prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles du prononcé de la peine à son exécution en France, en Angleterre et au Pays de Galles*, p.15

(2) *ibid*, conclusion, p.115

(3) Benjamin FRANKLIN, *An Historical Review of the Constitution and Government of Pennsylvania*, 1759

A VENIR, A NOTER

Organisées par le CRIAVS :

Renseignements et inscriptions : 05.61.14.90.10

criavs.mp@ch-marchant.fr

Mardi 23 Novembre 2010 à l'Auditorium du Centre Hospitalier Gérard Marchant, journée thématique « **Autour de l'inceste ...** » **Lien et devenir du lien entre parents et enfants.**

Mercredi 24 Novembre 2010, Matinée d'échanges pluridisciplinaires, au CRIAVS de 9h à 12h30 : « **Responsabilité, Irresponsabilité : peut-on toujours répondre de ses actes ?** »

Jeudi 25 Novembre 2010, Réunion clinique infirmière, au CRIAVS de 9h à 12h

Jeudi 2 Décembre 2010, Matinée « Etude de cas », destinée aux psychologues, au CRIAVS de 9h30 à 12h

Jeudi 2 Décembre 2010, 20 h, à l'Auditorium du Centre Hospitalier Gérard Marchant à Toulouse, soirée thématique « **Sociologie du viol** », conférence de Véronique Le Goaziou.

Lundi 6 et Mardi 7 Décembre 2010 : « Outil d'évaluation et d'accompagnement clinique pour la prise en charge d'auteurs de violences sexuelles : « QICPAAS » Questionnaire d'Investigation Clinique Pour Auteurs d'Aggressions Sexuelles », au CRIAVS

Jeudi 6 Janvier 2011, Matinée « Etude de cas », destinée aux psychologues, au CRIAVS de 9h30 à 12h

Lundi 17 et Mardi 18 Janvier 2011 : « Outils d'évaluation et d'accompagnement clinique : Historiogramme et Génomogramme », au CRIAVS

Mercredi 26 Janvier 2011, Matinée d'échanges pluridisciplinaires, au CRIAVS DE 9h à 12h30 : « **Réitération des faits : rechute, récédive et répétition...** »

Jeudi 27 Janvier 2011, Réunion clinique infirmière, au CRIAVS de 9h à 12h

TOUTES LES FORMATIONS PROPOSEES PAR LE CRIAVS SONT GRATUITES.

Ici...**Conférences du S.U.P.E.A (Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant de l'Adolescent) :****Jeudi 18 Novembre 2010 « Qu'est-ce qu'une structure de personnalité chez l'enfant et l'adolescent ? »**

Professeur Michel AMAR, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, C.H.U de Nantes

Jeudi 16 Décembre 2010 « La psychanalyse peut-elle trouver des soutiens dans la recherche expérimentale ? »

Professeur David COHEN, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, Groupe Hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris

GRAND AMPHITHEATRE DE LA FACULTE DE MEDECINE

37, Allées Jules Guesde à TOULOUSE de 17h00 à 19h30

Renseignements au : 05 61 77 78 74

Vendredi 10 Décembre 2010 : Journées Régionales ARTAAS « Qu'est ce que la clinique ? »

Dans les locaux du CRIAVS

Renseignements et inscriptions auprès de Nathalie Lescure : 06.29.52.86.44/ 04.68.35.77.88

Ailleurs...**Du 17 au 20 Novembre 2010 : Congrès Français de psychiatrie- 2ème édition- « Psychiatrie : inventer l'avenir »**

Centre des Congrès, Lyon

www.congresfrancaispsychiatrie.org**19 et 20 Novembre 2010 : L'Association de Recherche Clinique sur l'Adolescence propose : « Rencontre d'Internet à l'Adolescence »**

Forum des Pertuis- La Rochelle

Renseignements : 05.46.95.15.70

3 Décembre 2010 : La Clinique Universitaire de Psychiatrie et de Psychologie Médicale et le CRIR-AVS de la région PACA Corse, propose une journée : « Apport des neurosciences au confluent de la psychiatrie et de la justice »

CHU de la Timone / Amphi HA1, Marseille

Renseignements : 04.91.83.90.33

3 et 4 Décembre 2010 : Colloque GYPSY Xème « L'irrésistible course du temps.. »

Faculté de Médecine, 45 rue des Saints Pères, Paris

Renseignements : 01.43.34.76.71

www.jpecho.com/congres-gypsy**C.R.I.A.V.S**

7, rue du Colonel Driant 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 14 90 10 / 05 61 14 90 11

Fax : 05 62 17 61 22

Courriel : criavs-mp@ch-marchant.fr